



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0636 du 08/07/2016

Arrêté du 7 juillet 2016

**ARRETE PORTANT SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SELECTION AU TOUR EXTERIEUR
D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte sur la composition de la commission de sélection au tour extérieur d'administrateurs des Finances publiques.

Date d'application : 11/07/2016 et 12/07/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION AU TOUR
EXTÉRIEUR D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION AU TOUR
EXTÉRIEUR D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances
et des Comptes publics

ARRÊTÉ

portant sur la composition de la commission de sélection au tour extérieur
d'administrateurs des finances publiques

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'avis de recrutement du 8 juin 2016 au tour extérieur d'administrateurs des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

La commission de sélection au tour extérieur d'administrateurs des finances publiques est composée comme suit :

- M. Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, président de la commission ;
- M. Antoine MAGNANT, chef du service des ressources humaines à la Direction générale des finances publiques, en qualité de représentant du directeur général des finances publiques ;
- Mme Véronique GRONNER, sous-directrice des statuts et de l'encadrement supérieur à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, en qualité de représentante du directeur général de l'administration et de la fonction publique ;
- Mme Anne-Marie AMIGUES, sous-directrice de la gestion du budget et de l'immobilier à la Direction générale des finances publiques ;
- Mme Régine DUPUY, déléguée du Directeur général pour l'interrégion Rhône-Alpes - Bourgogne.

Article 2

Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

FAIT LE 7 JUILLET 2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PAR DÉLÉGATION,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

VINCENT MAZURIC

BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756